COMITÉ HAUTE-VIENNE de JUDO, JUJITSU, KENDO et D. A. 87

FRANCE JUDO

Judo Jujitsu Nouvelle-Aquitaine

Open national kyus 2026

Comité de la Haute Vienne

Samedi 12 décembre 2026

DOJO DE CHEOPS 87
47 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs,
87000 Limoges

Relation grade championnat

Intermarché Limoges Ventadour
LAVERGNE Terrassement Maçonnerie Rénovation
IMMO INVEST Agence immobilière ACHAT • VENTE • LOCATION • GESTION 07.82.87.23.49
LA MUSE BOUCHE RESTAURANT
GARAGE DUSSOULIER 05 55 58 33 74 RENAULT NEXON
COPIFAC
AGENCE NATIONALE DU SPORT
département Haute-Vienne

ORGANISATION

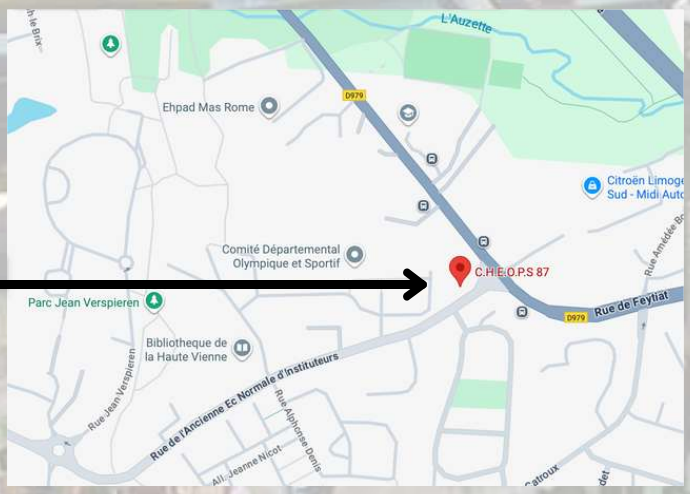
柔道

LIEU

Dojo de CHEOPS 87

47 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs, 87000 Limoges.

- 300 places assises
- Buvette et pôle restauration
- Parking
- Vestiaires
- 6 surfaces de combat
- 1 salle d'échauffement



PARTICIPANTS

Compétition de loisirs ouverte aux cadet(te)s 3 (2010), juniors (2007 à 2009) et seniors (2006 et avant) ceintures de couleurs, licenciés de la FFJDA.

Les judokas ayant déjà pris part à une phase régionale ou nationale des championnats de France, dans les catégories cadets ou juniors (1ère division), ainsi que seniors (1ère ou 2ème division) au cours de la saison ne sont pas autorisés à participer à la compétition.

La participation à cette étape du circuit national autorise la participation au Championnat de France Open Kyus organisé le 3 avril 2027 à Villebon-sur-Yvette (91).

INSCRIPTION

→ Pré-inscription sur l'extranet fédéral jusqu'au 09/12/2026.

→ Frais d'engagement 5 euros par combattant(e)s (7 euros si règlement à partir du 10/12/2026) - Gratuit pour la Haute-Vienne

→ Les combattant(e)s devront être en possession de leur passeport ou tout autre document d'identité au moment de la pesée.

MOYENS SANITAIRES

2 intervenants infirmiers avec matériel de premiers secours.

BUVETTE ET RESTAURATION

Une buvette et un pôle restauration seront mis en place à l'étage du dojo.

Moyens de paiement : espèces, chèques et carte bancaire par TPE.

Intermarché Express LIMOGES VENTADOUR
LAVERGNE Terrassement Maçonnerie Rénovation
IMMO INVEST Agence immobilière ACHAT • VENTE • LOCATION • GESTION 07.82.87.23.49
LA MUSE BOUCHE RESTAURANT
GARAGE DUSSOULIER 05 55 58 33 74 RENAULT NEXON
COPIFAC
AGENCE NATIONALE DU SPORT
département Haute-Vienne

ORGANISATION

柔道

PROGRAMME

Compétitions	Horaires de pesée	Début des combats	Formule de compétition
Féminines - 35 ans Jaune / orange Vert / bleu Marron	11h30 - 12h	12h30	De 3 à 4 combattants : compétition en poule A partir de 5 combattants : phase de poules puis tableau à élimination directe sans repêchage
Féminines + 35 ans Jaune / orange Vert / bleu Marron	11h30 - 12h	12h30	
Masculins - 35 ans Jaune / orange Vert / bleu Marron	14h - 14h30	15h00	
Masculins + 35 ans Jaune / orange Vert / bleu Marron	11h30 - 12h	12h30	

Le nombre minimum de participants par catégorie est fixé à 3 judokas.
Dans le cas où ce minimum ne serait pas atteint, l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupement de catégories, pouvant concerner : les catégories d'âge et/ou les catégories de poids et/ou les grades dans le respect de la sécurité et de l'équité sportive.

CONTACT

Aline FAURIE - CTF de la Haute-Vienne
aline.faurie@ffjudo.com
06.82.44.00.53

Intermarché LIMOGES VENTADOUR
LAVERGNE Terrassement Maçonnerie Rénovation
IMMO INVEST Agence immobilière ACHAT • VENTE • LOCATION • GESTION 07.82.87.23.49
LA MUSE BOUCHE RESTAURANT
GARAGE DUSSOULIER 05 55 58 33 74 RENAULT NEXON
COPIFAC
AGENCE NATIONALE DU SPORT
département Haute-Vienne

REGLEMENT

柔道

Article 1 : REGLES D'ARBITRAGE

Règlement arbitrage open kyu

1) Le temps de combat sera de :
- 2 minutes pour les ceintures jaunes et oranges
- 3 minutes pour les ceintures vertes, bleues et marrons

Décision obligatoire
Temps de récupération : 6 minutes obligatoire entre 2 combats

2) Chaque combattant(e)s devra se munir d'une ceinture rouge

3) Les étranglements et clés de bras sont interdits pour les ceintures jaunes à bleues. Ils sont autorisés pour les ceintures marrons.

4) Arbitrage pédagogique et éducatif pour l'ensemble des compétiteurs :
- Pénalités attribuées d'avantage pour des postures négatives ou des refus de combats plutôt que sur des attitudes et attaques répréhensibles dues à un manque de maîtrise technique
- 1er avertissement gratuit et oral
- Récidive : shido

Article 2 : CATEGORIES DE POIDS

Féminines : - 48 kg, - 52 kg, -57 kg, - 63 kg, - 70 kg, - 78 kg et + 78 kg
Masculins : - 60 kg, - 66 kg, - 73 kg, - 81 kg, - 90 kg, - 100 kg et + 100 kg
Pas de surclassement de poids possible

Article 3 : ACCOMPAGNANT(E)S - COACH

1) Un accompagnant pour 3 combattant(e)s sera autorisé. Il doit s'inscrire au préalable via l'extranet et demander un tampon lors de l'inscription définitive.

2) L'accompagnant doit être licencié à la FFJDA et avoir validé les modules fédéraux de formation contre les dérives ou une formation reconnue équivalente.

3) Les gradins situés en bas du dojo seront réservés aux combattant(e)s et aux coachs ayant le tampon.

Intermarché LIMOGES VENTADOUR · LAVERGNE · IMMO INVEST · LA MUSE BOUCHE · GARAGE DUSSOULIER · RENAULT NEXON · COPIFAC · AGENCE NATIONALE DU SPORT · département Haute-Vienne

REGLEMENT

柔道

Article 4 : PESEE ET CONTROLE

1) Les masculins et les féminines se présenteront sur le balance officielle en sous-vêtements.

2) Les postes de pesée ne sont pas mixtes (combattant(e)s et commissaires sportif(ve)s). Leurs accès sont réservés uniquement aux combattant(e)s et à l'organisation.

3) L'utilisation de téléphone portable ou tout autre appareil électronique avec prise de photo est interdite dans les ateliers de pesée et entraînera l'interdiction de participer à la compétition.

LE CHANGEMENT VESTIMENTAIRES DEVRA S'EFFECTUER DANS LES VESTIAIRES ET NON DANS LE DOJO OU DANS LES TRIBUNES !!!

Article 5 : PUBLIC

1) Le public aura accès aux tribunes du haut par l'escalier central. Il n'aura pas accès aux tribunes du bas.

2) Le comportement devra être en accord avec les valeurs de notre discipline.
Le comité d'organisation se conformera à la charte CNA concernant les droits et devoirs des accompagnant(e)s et coachs.

Article 6 : RECOMPENSES

1) Les 4 premier(e)s recevront une récompense.

2) Les récompenses seront remises au fur et à mesure de la compétition et non à la fin de toutes les finales.

Dans tous les autres cas, se reporter au règlement de la FFJDA en vigueur